

# Conseil municipal d'Ajain

## Compte rendu - 7 mars 2019

Appel nominal des membres .....	1
Désignation du secrétaire de séance .....	2
Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 6 février 2019 .....	2
1. Projet de lotissement .....	2
2. Approbations des comptes : compte administratif et compte de gestion .....	3
2.1. Approbation du compte de gestion 2018 du budget assainissement .....	3
2.2. Approbation du compte administratif 2018 – budget de l'assainissement.....	3
2.3. Adoption de l'affectation du résultat 2018 pour le budget assainissement.....	4
2.4. Approbation du compte de gestion 2018 – budget de la commune .....	5
2.5. Approbation du compte administratif 2018 de la commune .....	6
2.6. Adoption de l'affectation du résultat 2018 pour le budget de la commune .....	7
3. Investissements communaux.....	8
3.1. Bilan des acquisitions de matériels pour 2018 .....	8
3.2. Programme d'investissements pour 2019 (état actuel, débat d'orientation) .....	8
4. Délibérations fiscales .....	10
4.1. Délibération sur le taux des taxes locales.....	10
4.2. Délibération sur la taxe d'aménagement .....	10
5. Tarif communal repas cantine (ajout à l'ordre du jour accepté à l'unanimité).....	11
Questions diverses .....	11

### Appel nominal des membres

Présents : Lydie Rougier (secrétaire de mairie), Didier Gorius, Jean-Pierre Godefroy, Mireille Fayard, Guy Rouchon, Thomas Marty, Denis Turpinat, Simone Lacoste, Jean-Claude Thomas, Roland Dardy, Christophe Lecossois. Marie-Andrée Boutet, Pascale Tête.

Absents excusés : J. Peyrot, L. Gouvernaire.

### Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné : Thomas Marty.

Page | 2

☛ Le maire informe le conseil municipal de la fin des travaux de rénovation du sol de la salle polyvalente par l'entreprise Garraud. Le nouveau sol carrelé sera opérationnel dès le 9/10 mars pour les associations La Récré des Gaminos et Le Club des Toujours jeunes.

☛ T. Marty propose au maire d'ajouter un élément à l'ordre du jour, la tarification municipale de la cantine scolaire.

### Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 6 février 2019

*Abstention ...0.....*

*Contre ...0.....*

*Pour .....12.....*

*Sous réserve d'une modification demandée par Simone Lacoste relative à l'adoption du compte rendu de décembre 2018 (erreur matérielle sur le nombre de votes).*

#### 1. Projet de lotissement

Mr Cojocar-Menasche (Maisons Casa Nova) a été invité par le maire a présenté devant l'ensemble des conseillers présents son projet de lotissement concernant la parcelle Z170 acquise par la commune en 2011. Mr Casanova a distribué plusieurs documents relatant son offre : une description des caractéristiques techniques, un plan d'ensemble des lots prévus, un plan type de maison.

Le projet consiste à construire des maisons RT 2012 sur des terrains entièrement clos par le lotisseur. Les maisons seraient d'environ 90 m<sup>2</sup> habitables. Le prix de vente serait de 125 à 145 000 €, aménagements compris, accès, bordures, assainissement individuel, chauffage par pompe à chaleur. G. Rouchon et JP. Godefroy pose plusieurs questions sur l'assainissement, le chauffage. C. Lecossois interroge Mr Cojocar-Menasche sur la nature des lots (possibilité d'avoir une surface plus grande). R. Dardy lui fait préciser la nature du travail en matière de voirie : il est précisé que le lotisseur aménage la voirie et la rétrocède pour entretien à la commune. A la demande de G. Rouchon, Mr Cojocar-Menasche précise les conditions de rétractation qui s'appliquerait au contrat de vente (caducité si le lotissement ne se faisait pas, ou en cas de refus de PC). T. Marty demande à Mr Cojocar-Menasche d'apporter un plan de financement plus précis du projet afin de pouvoir engager une négociation de vente de la part de la commune.

## ***2. Approbations des comptes : compte administratif et compte de gestion***

---

T. Marty, adjoint au maire chargé des finances, procède à la présentation des comptes de gestion et comptes administratifs de la commune pour 2018. La présentation des comptes a pour objectif d'informer le conseil sur la tenue des recettes et dépenses, l'ensemble des documents détaillés (comptes de gestion et comptes administratif) sont disponibles.

Page | 3

### ***2.1. Approbation du compte de gestion 2018 du budget assainissement***

---

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Le résultat de l'exercice 2018 est de - 9389,91 € (-12 538, 96 € en investissement et + 2699,05 en fonctionnement). Le résultat de clôture de l'exercice 2018 reprenant les résultats de l'exercice précédent (2017 : 152 789,09 €) est de 142 949,18 €. L'exécution budgétaire est rappelée dans le tableau ci-après.

*Abstention ...0...*

*Contre 0.....*

*Pour .....12.....*

Suite au vote, JP. Godefroy apporte quelques précisions sur la préparation du transfert de compétences vers la Communauté d'agglomération et ses implications financières. Lors des réunions auxquelles il a assisté, la nature du transfert financier a été évoquée, a priori dans le sens d'un transfert total. G. Rouchon précise que certains investissements pourraient être engagés bien que le temps restant soit très court (curage de la lagune par exemple). D. Turpinat insiste sur la prise en compte des éléments du diagnostic en cours avant tout travaux.

### ***2.2. Approbation du compte administratif 2018 – budget de l'assainissement***

---

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (ils concernent l'étude de zonage et le diagnostic du réseau d'assainissement) ;

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**TABLEAU 1. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – ASSAINISSEMENT**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	ou DEFICITS	ou EXCEDENTS	ou DEFICITS	ou EXCEDENTS	ou DEFICITS	ou EXCEDENTS
Résultats reportés		103 415,08		49 374,01		152 789,09
Opérations de l'exercice	17 524,18	20 223,23	15 596,40	3 057,44	33 120,58	23 280,67
<b>TOTAUX</b>	<b>17 524,18</b>	<b>123 638,31</b>	<b>15 596,40</b>	<b>52 431,45</b>	33 120,58	176 069,76
Résultats de clôture		106 114,13		36 835,05		142 949,18
Restes à réaliser			28 401,60	26 588,00	28 401,60	26 588,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>17 524,18</b>	<b>123 638,31</b>	<b>43 998,00</b>	<b>79 019,45</b>	<b>61 522,18</b>	<b>202 657,76</b>
RESULTATS DEFINITIFS		106 114,13		35 021,45		141 135,58

T. Marty indique en amont du vote que les dépenses d'investissement ont concerné l'exécution du marché d'étude de diagnostic du réseau par Vrd'eau, attribué fin 2017 (facture de 11 040 €), ainsi que l'étude de zonage pour le lotissement et La Courcelle (facture de 1058,40 €). Il restera une partie du diagnostic à rémunérer avant le transfert. Le BP 2019 de l'assainissement permettra de discuter de l'utilisation de l'affectation du résultat.

*Abstention .....0...*

*Contre .....0.....*

*Pour .....11.....*

### 2.3. Adoption de l'affectation du résultat 2018 pour le budget assainissement

#### AFFECTATION DES RÉSULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, Considérant les éléments suivants :

**\* Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté ..... + 103 415,08  
 Résultat d'investissement antérieur reporté ..... + 49 374,01

**\* Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2018**

Solde d'exécution de l'exercice ..... - 12 538,96  
 Résultat d'investissement antérieur reporté ..... + 49 374,01  
 Solde d'exécution cumulé ..... + 36 835,05

**\* Reste à réaliser au 31 décembre 2018**

Sur dépense d'investissement ..... - 28 401,60  
 Sur recettes d'investissement ..... + 26 588,00  
 Solde net des restes à réaliser ..... - 1 813,60

**\* Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2018**

Rappel du solde d'exécution cumulé ..... + 36 835,05  
 Rappel du solde net des restes à réaliser ..... - 1 813,60  
 Besoin de financement ..... + 35 021,45

**\* Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice 2018 ..... + 2 699,05  
 Résultat de fonctionnement antérieur reporté ..... + 103 415,08  
 Total à affecter ..... + 106 114,13

**DÉCIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture besoin de financement de la section d'investissement ..... 0  
 2) Affectation complémentaire en "réserves" ..... 0  
**Affectation en investissement** ..... 0

Abstention ...0.....  
 Contre ...0.....  
 Pour .....12.....

#### 2.4. Approbation du compte de gestion 2018 – budget de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. *Le résultat de l'exercice 2018 est de 68 262,03 € (-67 021,88 € en investissement et + 135 283,91 € en fonctionnement). Le résultat de clôture de l'exercice 2018 reprenant les résultats de l'exercice précédent (2017 : 302 232,48€) est de 368 589,27 €. L'exécution budgétaire est rappelé dans un tableau joint.*

Abstention ...0.....  
 Contre ...0.....  
 Pour .....12.....

**TABLEAU 2. COMPTE DE GESTION 2018 - COMMUNE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	843 036,48	999 798,90	1 842 835,38
Titres de recettes émis (b)	96 595,36	713 541,41	810 136,77
Réductions de titres (c)	11 560,36	4 234,23	15 794,59
Recettes nettes (d = b - c)	85 035,00	709 307,18	794 342,18
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	843 036,48	999 798,90	1 842 835,38
Mandats émis (f)	152 056,88	574 565,42	726 622,30
Annulations de mandats (g)		542,15	542,15
Dépenses nettes (h = f - g)	152 056,88	574 023,27	726 080,15
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		135 283,91	68 262,03
(h - d) Déficit	67 021,88		

#### Résultats d'exécution

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	13 522,34		-67 021,88		-53 499,54
Fonctionnement	288 710,14	1 905,24	135 283,91		422 088,81
<b>TOTAL I</b>	<b>302 232,48</b>	<b>1 905,24</b>	<b>68 262,03</b>		<b>368 589,27</b>
II - Budgets des services à					

## 2.5. Approbation du compte administratif 2018 de la commune

### TABEAU 3. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENT S	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		286 804,90		13 522,34		300 327,24
Opérations de l'exercice	574 023,27	709 307,18	152 056,88	85 035,00	726 080,15	794 342,18
TOTAUX	574 023,27	996 112,08	152 056,88	98 557,34	726 080,15	1 094 669,42
Résultats de clôture		422 088,81	53 499,54			368 589,27
Restes à réaliser			665 280,34	340 000,00	665 280,34	340 000,00
TOTAUX CUMULES	574 023,27	996 112,08	817 337,22	438 557,34	1 391 360,49	1 434 669,42
RESULTATS DEFINITIFS		422 088,81	378 779,88			43 308,93

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

T. Marty indique que les restes à réaliser en dépenses sont de 665 280,34 € correspondant principalement au projet de passerelle (pour 540 000 €) et aux programmes de travaux (école notamment) non réalisés (environ 90 000 €). En recettes, les restes à réaliser sont de 340 000 € correspondant au financement de la passerelle (l'emprunt prévu n'est pas repris dans les restes à réaliser, sur conseil de la Trésorerie).

*Abstention .....0...*

*Contre ...0.....*

*Pour .....11.....*

## 2.6. Adoption de l'affectation du résultat 2018 pour le budget de la commune

### AFFECTATION DES RÉSULTATS BUDGET DE LA COMMUNE

Page | 7

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, Considérant les éléments suivants :

<b>* Pour mémoire :</b>	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté .....	+ 286 804,90
Résultat d'investissement antérieur reporté .....	+ 13 522,34
<b>* Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2018</b>	
Solde d'exécution de l'exercice.....	- 67 021,88
Résultat d'investissement antérieur reporté.....	+ 13 522,34
	<hr/>
<u>Solde d'exécution cumulé.....</u>	- 53 499,54
<b>* Reste à réaliser au 31 décembre 2018</b>	
	<hr/>
Sur dépense d'investissement .....	- 665 280,34
Sur recettes d'investissement.....	+ 340 000,00
	<hr/>
<u>Solde net des restes à réaliser .....</u>	- 325 280,34
<b>* Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2018</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé.....	- 53 499,54
Rappel du solde net des restes à réaliser.....	- 325 280,34
	<hr/>
<u>Besoin de financement .....</u>	- 378 779,88
<b>* Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice 2018.....	+ 135 283,91
Résultat de fonctionnement antérieur reporté.....	+ 286 804,90
	<hr/>
<u>Total à affecter.....</u>	+ 422 088,81

**DÉCIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- 1) Couverture besoin de financement de la section d'investissement..... - 378 779,88
- 2) Affectation complémentaire en "réserves"

#### Affectation en investissement

3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé .....	<hr/>
<b>Total affecté .....</b>	<b>+ 43 308,93</b>

Abstention .....0...

Contre ...0.....

Pour .....12.....

### 3. Investissements communaux

#### 3.1. Bilan des acquisitions de matériels pour 2018

Les adjoints présentent un bilan des acquisitions de biens matériels et travaux pour l'année 2018. Ce décompte n'est pas tout à fait exhaustif. Par rapport aux prévisions initiales, l'année a été marquée par le surcoût des travaux à la cantine.

Page | 8

**TABLEAU 4. BILAN DES INVESTISSEMENTS 2018**

<i>Acquisitions</i>				
Domaine	Nature	Marque	Fournisseur	Prix (ttc)
Ecole, cantine, ALSH	Electroménager		LENIAUD ; Leclerc	286,89
Ecole, cantine, ALSH	Matériels éducatifs	Nathan	Nathan	1309,74
Mairie	Sonorisation, décoration		Manutan, Decolum	4705,19
Mairie	Coop, cantine		Vigneron	2211,7
Travaux	Perche	Stihl	Juilles	760
Salles	<b>Chariot</b>		Comat et valco	159,83
<b>TOTAL</b>				<b>9433,35</b>

  

<i>Aménagement</i>				
Domaine	Nature	Prestataire	Prix (ttc)	Subvention
Travaux	Coffret Poste	Paroton	821,78	
Ecole, cantine, ALSH	Sols, isolation, divers	Avignon, Solemur	22566,84	11089 (CEE)
Ecole, cantine, ALSH	Cantine	Divers	76125,53	39215,67
Travaux	Extension réseaux PC	EBL	4800,18	
Salles	Eglise	Fr Paratonnerr es	5921,3	
<b>TOTAL</b>			<b>110235,63</b>	

#### 3.2. Programme d'investissements pour 2019 (état actuel, débat d'orientation)

Le tableau présenté par T. Marty est conforme aux débats de la commission finances du 2 février dernier, moyennant quelques ajustements de prix arrivés après. Les derniers devis



n'ont pas pu être pris en compte (panneaux de signalisation, véhicule ...). Certaines acquisitions sont bien entendu déjà faites en ce début d'année.

**TABEAU 5. PREVISIONS D'INVESTISSEMENT POUR 2019**

Compte	Type de dépense	Dépense (TTC)	Subventions	Remarques	FCTVA (pour iafo)
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>				
		<b>Acquisitions</b>			
	> Informatique école	8253,60	3439,00	ENIR, 50% HT	1353,92
	> Destructeur documents	632,64	0,00		
	> Rideaux école	467,00	0,00		76,61
	> Extincteurs	800,00	0,00		131,23
	> Transpalette	1440,00	0,00		236,22
	> Grilles d'expo	400,00	0,00		65,62
	> RAR / Véhicule (remplacement)	30000,00	0,00	SDEC ?	4921,20
	Remorque	1000,00	0,00		164,04
	Tracteur tondeuse	20000,00	6000,00	FC agglo = 6000€	3280,80
	> Ecole (bureau, stockage > WC)	1000,00	0,00		164,04
	Ecole : jeux + basket-foot	10000,00	0,00		1640,40
	<b>Total</b>	<b>73993,24</b>	<b>9439,00</b>		<b>12137,85</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>				
<b>2313</b>		<b>Constructions</b>			
Reliquat DETR ou DETR 2020	> Cimetière	19 676,40	7 870,56	DETR 50%	3227,72
	> Colombarium	5 856,00	0,00		0,00
	> Sol salle polyvalente	23 000,00	0,00	Rbst 20 000 € en fct	3772,92
	> ALSH	11 191,92	8 953,54	CAF 80 %	1835,92
DETR 2019	> WC école	19 601,74	11 541,56	DETR 70%	3215,47
Devis à faire / reliquat DETR	> Extension salle stockage	30 000,00	15000,00	DETR 50%	#VALEUR!
	> Déplacement baie	804,05	0,00		131,90
RAR à reprendre du 2188	> Rar / Ecole	55000,00	38000,00	DETR 70%	9022,20
	<b>Total</b>	<b>165130,11</b>	<b>47243,66</b>		<b>36223,95</b>
	Pourcentage		<b>28,61</b>		<b>21,94</b>
			<b>239123,35</b>		

Quelques précisions sont apportées en séance :

- Les devis pour le remplacement du véhicule tournent autour de 21 à 22 000 €. Il est souligné qu'une puissance de 130 ch pourrait s'avérer nécessaire (les devis sont plutôt sur des 115 ch)
- Aucune remorque n'a été trouvée pour l'instant.
- Des devis seront demandés pour les jeux de l'école, un mode de financement serait à trouver, une liaison à trouver avec l'ensemble des travaux école prévus.
- G. Rouchon rappelle l'urgence éventuelle de travaux pour la chapelle du cimetière qui peut s'effondrer. Une reprise du monument s'avère nécessaire selon le premier maçon consulté.
- T. Paris, conseiller énergie de la Communauté d'agglomération, a proposé des solutions sur deux problèmes de chauffage : le système de régulation école – mairie (devis Wit en lieu et place du système Delta Dore actuel) et l'Eglise (installation d'un système radiant électrique). Des devis affinés seront faits d'ici le vote du budget.

#### 4. Délibérations fiscales

##### 4.1. Délibération sur le taux des taxes locales

Mr le maire demande au Conseil municipal de voter la détermination des trois taux suivants (**pas de modification**) :

- Taxe d'habitation : 11,56
- Taxe foncière sur le bâti : 17,59%
- Taxe foncière sur le non bâti : 59,69 %

*Abstention .....0.....*

*Contre .....0.....*

*Pour .....12.....*

##### 4.2. Délibération sur la taxe d'aménagement

Une délibération peut être prise avant le 30 novembre pour réduire le taux de la taxe d'aménagement et en fixer le taux entre de 1,5% à 1% (taux par défaut). La TA a été votée par le CM du 28/11/2014. Le taux peut être révisé aujourd'hui et correspond à la volonté de la commune de favoriser la création du nouveau lotissement présenté ci-avant.

*Le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1 %.*

*Abstention .....0...*

*Contre ...0.....*

*Pour .....12.....*

### 5. Tarif communal repas cantine (ajout à l'ordre du jour accepté à l'unanimité)

---

La reprise de la gestion budgétaire de la cantine par la municipalité en lieu et place de la Caisse des écoles (qui demeure une instance de consultation) suit son cours. La dite Caisse des écoles a émis un avis favorable à l'unanimité dans sa réunion du 15 février dernier. Conformément à l'article L. 2121-29 du code des collectivités et à l'article R. 351-53 du code de l'éducation, le conseil municipal est habilité à déterminer le tarif de ses services à concurrence de ses compétences propres.

Il est proposé ce soir de reprendre tels quels dans les tarifs communaux les prix appliqués par la Caisse des écoles. Il est donc proposé d'instituer un double tarif municipal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 concernant le service public local de restauration.

- QF de 1 à 3 : 2,65 € par repas
- QF de 4 à 5 : 2,70 € par repas

*Abstention ...0.....*

*Contre ...0.....*

*Pour .....12.....*

### Questions diverses

---

☛ M. Fayard évoque le budget du prochain camp que pourrait organiser l'ALSH en collaboration avec celui de Saint Fiel. Le reste à charge pour la commune serait de 235 €. Il est proposé que Nicolas Lehoucq parte encore cette fois-ci pour la commune, cela lui permettant de valider des éléments de son BPJEPS.

☛ Une rencontre avec l'association Ajain Loisirs doit être organisée prochainement par le maire et les adjoints pour préparer la fête du mois de mai.

☛ Il est décidé, relativement aux déchets laissés sur la voie publique, et pour stopper cette vague, de faire paraître un article dans la presse pour indiquer les mesures prises : recherches des coupables, interventions de la gendarmerie.

☛ M. Fayard rappelle les grandes lignes d'organisation de la journée de nettoyage des bords de route qui se fera le 6 avril 2019 (matin). Une réunion d'organisation aura lieu le mercredi 13 mars à 17h30.

☛ G. Rouchon fait part d'une demande de gratuité de la location de la salle par le club de Châtelus COCM (plusieurs licenciés habitant sur la commune, le club utilisant notre salle pour son emplacement). Cette demande n'est pas acceptée : 7 abstentions, 5 voix pour.